



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
25 OCTOBRE 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 25 octobre 2021 à 9 h 30 à la salle du conseil de l'édifice Louis-Lepage, situé au 754 rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A113-10-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A114-10-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

En y ajoutant le point 13.1 :

13.1 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice financier en cours.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Approbation du transfert budgétaire 2021-15;
6. Adoption du règlement numéro 42 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$;
7. Adoption de soumission SA21-9048 – Achat de produits chimiques pour l'année 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord;
8. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achats de carburants en vrac;
9. Délégation de pouvoir temporaire aux maires des villes membres en cas de force majeure;
10. Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Xavier Beudet;
11. Attestation au Programme d'excellence en eau potable 2021 (PEXEP-T) – Félicitations aux employés de la RAIM;
12. Remerciements - Monsieur Stéphane Handfield;
13. Affaires nouvelles;
 - 13.1 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice financier en cours; - **AJOUT**
14. Correspondance :
 - Ville de Terrebonne – Entrée en vigueur du règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux – Maison Étienne-Forget;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A115-10-2021

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A116-10-2021

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 564 759,99 \$ et de 147 900,40 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 174 123,35 \$ et de 235 389,15 \$ préparées le 18 octobre 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A117-10-2021

(Approbation du transfert budgétaire 2021-15)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve le transfert budgétaire 2021-15 d'un montant de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2021;

Des postes budgétaires :

41300-2521 Entretien / Réparation infrastructures	25 000 \$
---	-----------

Vers le poste budgétaire :

13300-2499 Autres – Autres services	10 000 \$
41300-2522 Entretien / Réparation bâtiment, terrain	13 000 \$
41300-2526 Entretien / Réparation machinerie	2 000 \$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A118-10-2021

(Adoption du règlement numéro 42 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Brigitte Villeneuve à l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2021 par la résolution A103-09-2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 42 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le règlement décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de suppression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$ soit adopté sous le numéro 42.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A119-10-2021

(Adoption de soumission SA21-9048 – Achat de produits chimiques pour l'année 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procède à l'approvisionnement de plusieurs de ses produits chimiques via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution A45-04-2021 par laquelle la RAIM a mandaté la Ville de Terrebonne afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompages pour l'année 2022;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 août 2021;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 septembre 2021 pour les produits chimiques requis par la RAIM, à savoir :

Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8%

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,241 \$ / kg liquide	2 150 000	518 150,00 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada ltée	0,2895 \$ / kg liquide	2 150 000	622 425,00 \$

Lot B1.10 - Polymère eau potable en sac de 750 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Univar Canada ltée	5,1013 \$ / kg	6 000	30 607,80 \$
Véolia Water technologies Canada inc.	7,51 \$ / kg	6 000	45 060,00 \$

Lot B2.4 - Polymère eaux usées en sac de 25 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	6,20 \$ / kg	2 000	12 400,00 \$
Véolia Water technologies Canada inc.	7,828 \$ / kg	2 000	15 656,00 \$

Lot C3.1 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en litre)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	0,238 \$ / litre	416 000	99 008,00 \$
UBA inc.	0,270 \$ / litre	416 000	112 320,00 \$
KIK Holdco Company inc. (Lavo)	0,232 \$ / litre	416 000	96 512,00 \$

Non conforme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Lot C3.2 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en litre)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	0,282 \$ / litre	40 000	11 280,00 \$
UBA inc.	0,550 \$ / litre	40 000	22 000,00 \$
KIK Holdco Company inc. (Lavo)	0,405 \$ / litre	40 000	16 200,00 \$

Non
conf

Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg sec)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	1,025 \$ / kg sec	300 000	307 500,00 \$
Produits chimiques Sodrox	1,063 \$ / kg sec	300 000	318 900,00 \$

Lot H1 - Microsable en sac de 907 kg

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Véolia Water technologies Canada inc.	0,388 \$ / kg	24 489	9 501,73 \$
Distribution Glass Jet inc.	0,480 \$ / kg	24 489	11 754,72 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 14 octobre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les soumissions des sociétés mentionnées ci-dessous pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 :

	Montant (taxes en sus)
Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8% Kemira Water Solutions Canada inc.	518 150,00 \$
Lot B1 - Polymère eau potable en sac de 750 kg Univar Canada ltée	30 607,80 \$
Lot B2 - Polymère eaux usées 3551 en sac de 25 kg Brenntag Canada inc.	12 400,00 \$
Lot C3.1 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres Brenntag Canada inc.	99 008,00 \$
Lot C3.2 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres Brenntag Canada inc.	11 280,00 \$
Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique) Brenntag Canada inc.	307 500,00 \$
Lot H1.2 - Microsable en sac de 907 kg Véolia Water technologies Canada inc.	9 501,73 \$

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A120-10-2021

(Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achats de carburants en vrac)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale (RAIM) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la RAIM désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la RAIM confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la RAIM confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la RAIM s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la RAIM s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la RAIM s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A121-10-2021

(Délégation de pouvoir temporaire aux maires des villes membres en cas de force majeure)

ATTENDU la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE les villes membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procéderont à l'assermentation des élus ainsi qu'à la nomination des membres qui siégeront au conseil d'administration de la RAIM dans les jours suivant cette élection;

ATTENDU QUE les élections pour les postes de président et de vice-présidents du conseil d'administration de la RAIM auront lieu à l'assemblée du 29 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier aux maires des villes membres le pouvoir d'agir advenant un cas de force majeure durant la vacance des postes de président et de vice-présidents du conseil d'administration de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM accorde aux maires des villes de Terrebonne et de Mascouche le pouvoir de décréter conjointement toute dépense et d'octroyer tout contrat qu'ils jugeraient nécessaires pour remédier à une situation de force majeure tel que décrit à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce durant la vacance des postes de président et de vice-présidents du conseil d'administration de la RAIM.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A122-10-2021

(Autorisation de stage à la station de production d'eau potable – Xavier Beudet)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

D'AUTORISER monsieur Xavier Beudet, étudiant au programme d'études professionnelles en électromécanique de systèmes automatisés, à faire un stage non-rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, du 7 décembre 2021 au 11 janvier 2022, et ce, conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A123-10-2021

**(Attestation au Programme d'excellence en eau potable 2021 (PEXEP-T) –
Félicitations aux employés de la RAIM)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a reçu une attestation 5 étoiles dans le cadre du Programme d'excellence en eau potable volet traitement (PEXEP-T) lors de la 44^e édition du Symposium sur le gestion de l'eau du Réseau Environnement qui s'est tenue les 20 et 21 octobre 2021;

ATTENDU QUE cette distinction est décernée aux stations de traitement d'eau potable qui se sont démarquées au cours de l'année 2020 par la qualité supérieure de l'eau produite par rapport à la réglementation en vigueur, la constance de production, ainsi que les efforts pour l'amélioration continue des procédés et de leur opération;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) félicite tous les employés pour leurs efforts soutenus qui ont mené à cette reconnaissance d'excellence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A124-10-2021

(Remerciements – Monsieur Stéphane Handfield)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) remercie Monsieur Stéphane Handfield, premier vice-président de la RAIM, pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des huit (8) dernières années.

Les membres de la RAIM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A125-10-2021

(Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice financier en cours)

ATTENDU la résolution A43-04-2021 du 26 avril 2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lequel montre un excédent de fonctionnement non affecté cumulé de 2 480 402 \$;

ATTENDU QUE la présentation du suivi budgétaire au 31 août 2021 aux membres conseil d'administration de la RAIM en date du 25 octobre 2021 démontre un déficit anticipé pour l'exercice financier en cours;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter les crédits budgétaires de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'affectation d'un montant de 150 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout à des fins d'augmentation des crédits budgétaires pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A126-10-2021
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A127-10-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ

Président

Secrétaire-trésorière